

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	14	9

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt- cinq et le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice LALANNE Maire**.

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, DESCLAUX Amandine, CHAUVEAU Jean-Baptiste, MASMONTET Jean, MEYER Véronique, TISSIER Fabienne, CHIRIAUX Allisson

Excusés : SARREMIA Carine, URRUTIBEHETY Baptiste, PEREUILH Martine, DESTANDAU Stéphanie, DARDERES Paul

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

14102025-4 : Représentants de la commune au comité de pilotage pour le PLUi

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2025 qui définit les modalités de collaboration dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

La Charte de gouvernance prévoit la création d'un Comité de pilotage PLUi composé d'un représentant par commune membre, du Président de la communauté de communes ainsi que du Vice-Président en charge de l'aménagement.

Il sera chargé de la coordination générale du projet et de la prise de décisions stratégiques. Il aura en charge la validation des orientations proposées par les ateliers territoriaux. Le principe « une commune, une voix » dans le cadre des prises de décisions, est conforté. À ce titre, chaque commune désignera par délibération, un titulaire et un suppléant, qui seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage et qui réceptionneront tous les outils et documents préparatoires ou de synthèse. Le président comme le vice-président, membre du comité de pilotage, sera porteur d'une seule et unique voix, dans le cadre de la représentation d'une commune. Dans le cas où celui-ci n'est pas le représentant de sa commune, il animera les débats mais ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE Patrice LALANNE, Maire en tant que représentant titulaire

DESIGNE Amandine DESCLAUX en tant que suppléante

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 14 octobre 2025

Le Maire

Patrice LALANNE